

*Les Actes de l'Amérique du Nord britannique*

En examinant les formules, il est difficile de savoir sur quels résultats elles déboucheraient. Si je suis un peu sceptique, c'est qu'elles reposent toutes sur les courbes de population prévues par Statistique Canada. Nous savons ce qui s'est passé depuis cinq ans. Les réalités d'aujourd'hui sont très différentes de ce qu'avait prévu Statistique Canada. Les raisons en sont simples. La population se déplace vers l'Ouest, les Canadiens n'ont plus autant d'enfants et nous avons ralenti le processus d'immigration. Voilà pourquoi toutes les prévisions démographiques de Statistique Canada sont dénuées d'intérêt. Il ne s'agit pas du tout de critiquer Statistique Canada. Cela prouve simplement que les caractéristiques démographiques d'un pays ou d'une région, qui semblaient relativement immuables, peuvent être bouleversées du jour au lendemain; c'est exactement ce qui s'est produit.

● (1540)

Le dernier point que je voudrais mentionner est la question de ce qui arrive après. Eh bien, nous devons à un moment ou à un autre étudier la question du redécoupage des circonscriptions à l'intérieur des provinces. Je pense que, si on était généralement d'accord sur la formule de redistribution des sièges parmi les provinces, un grand nombre de Canadiens et un grand nombre de députés n'ont pas admis à l'époque et n'admettent toujours pas maintenant la façon dont les circonscriptions ont été redécoupées à l'intérieur des provinces. Nous avions alors assisté au pire genre de déformation, à la répartition la plus abusive des sièges que j'aie jamais vue. On n'a presque pas tenu compte des collectivités et de leurs intérêts, de la simple dimension géographique des circonscriptions ni des intérêts communs.

Comme j'ai personnellement connu l'expérience très pénible d'avoir à représenter une de ces circonscriptions qui ont été modifiées au point où on ne les reconnaît plus, qui ont été sacrifiées au nom d'un principe qui répugne à la plupart d'entre nous presque autant que la représentation proportionnelle, qu'on appelle l'égalité de représentation dans une province, c'est un sujet qui me tient très à cœur. Le grand problème, c'est que quand la loi avait été initialement adoptée en 1964-1965, on y avait inséré une formule qui accordait beaucoup de latitude à la commission chargée du redécoupage dans chaque province. Il pouvait y avoir une différence de 50 p. 100 entre une circonscription urbaine et une circonscription rurale, mais si on regarde la carte de l'Ontario, on constate qu'on ne s'est servi de cette formule dans à peu près aucun cas.

J'ai commis l'une de mes plus grandes erreurs quand je me suis joint au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) pour faire adopter un bill d'initiative parlementaire par la Chambre des communes—je signale ce point à l'intention du président du Conseil privé—dans lequel nous demandions aux commissaires d'indiquer les raisons de leurs décisions pour que nous ayons la possibilité de les contester lors des audiences publiques. Le bill avait été adopté et mon bon ami, le député de Cochrane (M. Penner), qui était alors député de Thunder Bay et dont les commissaires avaient détruit la circonscription, avait essayé de porter l'affaire devant les tribunaux sur ce point. Parce que les commissaires avaient donné leurs raisons

en une phrase, disant en substance qu'à leur aise, leur décision était la meilleure possible, les tribunaux ont refusé d'entendre la cause. Il me semble que nous devons faire quelque chose pour nous assurer que les commissaires respecteront la volonté du Parlement, au lieu d'en faire à leur tête.

Je demande au président du Conseil privé s'il est prêt à accepter que cette motion soit modifiée de façon que nous abordions le problème du remaniement de la carte électorale non pas à moitié, mais à fond et que nous examinions tant la répartition parmi les provinces que le redécoupage à l'intérieur même de chaque province, car il est aussi important d'assurer une juste représentation de la population que d'attribuer aux députés une charge de travail aussi égale que possible dans leur circonscription. Je peux dire au président du Conseil privé et à la Chambre que, pour le moment, les députés qui représentent les grandes circonscriptions ont des responsabilités plus lourdes que ceux qui représentent les circonscriptions plus petites et plus compactes, ce qui n'est pas juste.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) dit qu'il existe également d'autres facteurs et, bien sûr, c'est vrai, mais je répondrai que le système actuel oblige bon nombre d'entre nous à opter pour des solutions qui ne sont ni souhaitables ni bonnes pour les gens que nous représentons.

Je demande donc au président du Conseil privé s'il est prêt à accepter un amendement permettant d'inclure l'autre loi ou s'il peut nous garantir qu'il proposera ultérieurement une motion tendant à renvoyer l'autre loi au comité permanent. Il serait souhaitable, je pense, d'étudier l'ensemble du problème au lieu de l'étudier à moitié. Je le répète, je ne pense pas qu'il soit bon de faire les choses à moitié. Nous devrions examiner l'ensemble du problème de façon à bien saisir ses dimensions. Les deux moitiés sont intimement reliées et nous devons donc l'étudier en conséquence.

A mon avis, nous devons également étudier un autre facteur, à savoir comment établir à l'avenir le genre de formule qui conviendra le mieux. Lorsqu'on entreprend ce genre d'examen, le problème c'est que, si nous décidons de changer quelque chose, cela veut dire qu'il faudra modifier dans une large mesure les bases de la représentation à la Chambre d'ici cinq ans. Autrement dit, la continuité que l'on est parvenu à établir dans les circonscriptions et les régions peut se trouver détruite car, dans bien des cas, les circonscriptions ont l'habitude d'être considérées comme telles et de travailler dans le cadre des limites qui leur sont imposées par la circonscription provinciale.

Si je suis heureux que la Chambre ait l'occasion de réexaminer ces formules, j'ai des inquiétudes quant aux formules que nous pourrions proposer pour les remplacer. Nous risquons de détruire cette continuité qui est, selon moi, très importante du point de vue politique. Ce qui rend un système politique acceptable et pratique, ce qui le rend digne de confiance auprès des électeurs, c'est le fait que les gens savent à quoi s'attendre. Les électeurs ne savaient pas à quoi s'attendre lors du dernier remaniement et cela a suscité bien des inquiétudes. Je sais que cette question pose un dilemme à la Chambre, mais je pense que cela vaut la peine d'en parler pendant le débat de deuxième lecture.